



Ecole élémentaire Exelmans



Edito



Après la traditionnelle coupure estivale, qui fut je l'espère l'occasion de vous ressourcer auprès de vos proches, voici déjà une nouvelle année scolaire qui pointe le bout de son nez.
Je souhaite à tous les petits et les plus grands de profiter de ces moments d'apprentissage et d'épanouissement tout au long de l'année.
Bonne rentrée 2025 !

Damien Metzlé

Adjoint au Maire, chargé de l'Education



15 rue du Général Exelmans

Temps scolaire

Directrice: Stéphanie CHOUILLER

Jours de décharge : lundi et vendredi 3/4
01 34 58 11 78 / 0780736b@ac-versailles.fr

Temps périscolaire

Directeur : Samir HACHEMI

Directrice adjointe : Marine CATELINEAU

01 78 74 38 58

periexelmans@velizy-villacoublay.fr



Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi ou l'AMS se fera au sein de l'école élémentaire Exelmans.

Contact avec la Direction de l'éducation



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

Emploi du temps de l'école

ÉCOLE EXELMANS					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H20	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h
13H30 À 15H00	Temps scolaire 1h30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
15H00 À 16H30	TAP 1h30		Temps périscolaire	TAP 1h30	
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

Origine du nom de l'école

Rémy Isidore Joseph, comte Exelmans était un maréchal de France mort en 1852 victime d'une chute à cheval.



Organigramme de l'école



Stéphanie CHOUILLER
Directrice Scolaire



Samir HACHEMI
Directeur Périscolaire



Marine CATELINEAU
Directrice Adjointe Périscolaire



Christophe BOURGUIGNON
Agent Technique Polyvalent



Virginie SANIARD
Responsable de Self

INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches**
(Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne**
du 18/10 au 3/11
Inscription du 12/09 au 26/09
- **Vacances de Noël**
du 20/12 au 5/01
Inscription du 14/11 au 28/11
- **Vacances d'hiver**
du 21/02 au 9/03
Inscription du 16/01 au 30/01
- **Vacances de printemps**
du 18/04 au 4/05
Inscription du 13/03 au 27/03
- **Vacances d'été**
du 4/07 au 1/09
Inscription du 29/05 au 12/06

Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy tout en 1.



Vous pouvez notamment :

- Incrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



Connexion www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Education : education@velizy-villacoublay.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription). Prestation soumise au dépôt des justificatifs employeurs des 2 parents attestant d'une activité les mercredis.

Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

